EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 21 septembre 2023

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal En exercice

Qui ont pris part à la délibération

Vote

Pour Contre Abstentions

Date de la convocation

14/09/2023

Date d'affichage

18/09/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le VINGT-ET-UN SEPTEMBRE à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal

19 18 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le 17

lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-

Philippe PÉRIÉ, Maire.

17 Présents:

Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige

BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Nathalie GELY, Laura JARROUSSE, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ.

Absents excusés: 4 (dont 3 pouvoirs)

Jérôme FRANQUES, a donné pourvoir à Nathalie GELY, Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,

Laura JARROUSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,

Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Patrick LEGER

Délibération n° 2023/08/054 – Désignation d'un représentant auprès de l'OGEC du Vallon suite à démission

Vu le Code de l'Education et notamment l'article L442-8;

Vu le Contrat d'association en date du 12 décembre 2002 :

Vu la Convention de forfait communal - Classes sous contrat d'association, en date du 28 décembre

Considérant la démission de Mme Marie-Françoise SIMON,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n° 2020/05/035 il a été désigné représentant auprès du conseil d'administration de l'OGEC du Vallon et Mme Marie-Françoise SIMON suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- désigne en qualité de suppléant, M. Fabien CABROLIER, pour représenter la Commune de Marcillac-Vallon auprès de l'OGEC du Vallon.

Acte rendu exécutoire,

Après transmission par voie dématérialisée

En Préfecture le :

Publication le :

Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme. Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ